

## Rapport du Président

Commission permanente du  
vendredi 9 octobre 2020

**1<sup>ère</sup> Commission**

N° CP-2020-9-1-1

**Service instructeur**

Direction des Finances

**Service consulté**

### GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT HABITATS DE HAUTE-ALSACE CASERNE DE GENDARMERIE DE SAINT-LOUIS

Résumé : Octroi d'une garantie d'emprunt intégrale à l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace relative à un prêt d'un montant de 1 260 000 € à souscrire auprès la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de 8 logements de la caserne de gendarmerie de Saint-Louis.

Au cours de sa séance du 28 août 2020 (n°CD-2020-5-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de garantie d'emprunt intégrale émanant de l'Office Public Habitats de Haute-Alsace de Colmar (HHA), relative à un prêt de 1 260 000 € à souscrire auprès la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de 8 logements de la caserne de la gendarmerie située 49 rue de Mulhouse à Saint-Louis.

Le financement prévisionnel de cette opération, dont le coût total s'élèverait à 1 270 118,15 €, est prévu selon le tableau ci-après :

|               |                       |
|---------------|-----------------------|
| Prêt CDC PLF  | 1 260 000 €           |
| Fonds propres | 10 118,15 €           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 270 118,15 €</b> |
|               |                       |

Les caractéristiques du prêt de la Caisse des dépôts et consignations pour lequel la garantie est demandée sont les suivantes :

|  |   |
|--|---|
| Caractéristiques de la ligne du prêt           | PLF   |
| Enveloppe                                      | -   |
| Identifiant de la ligne du prêt                | 5359443                                     |
| 1 260 000 €                                    | 1 260 000 €                                 |
| Commission d'instruction                       | 750 €                                       |
| Durée de la période                            | Annuelle                                    |
| Taux de période                                | 1,5 %                                       |
| TEG de la ligne du prêt                        | 1,5 %                                       |
| <b>Phase d'amortissement</b>                   |   |
| Durée  | 40 ans                                      |
| Index (1)                                      | Livret A                                    |
| Marge fixe sur index                           | 1 %   |
| Taux d'intérêt (2)                             | 1,5 %                                       |
| Périodicité                                    | Annuelle                                    |
| Profil d'amortissement                         | Echéance prioritaire<br>(intérêts différés) |
| Condition de remboursement anticipé volontaire | Indemnité actuarielle                       |
| Modalité de révision                           | DR  |
| Taux de progressivité des échéances            | 0 %   |
| Mode de calcul des intérêts                    | Equivalent                                  |
| Base de calcul des intérêts                    | 30 / 360                                    |
|  |   |

- (1) A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de 0,5 % (livret A)
- (2) Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptibles de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du Prêt.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT  
Remy WITH